

Consultation publique

ÉCOLE ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS DANS GRIFFINTOWN

Une occasion pour créer un quartier favorable pour le ski de fond urbain



Opinion de

Pierre Marcoux,
Citoyen,

transmise à

l'Office de consultation publique de Montréal

1^{er} décembre 2020

Montréal, 1^{er} décembre 2020

Mme Nicole Brodeur
Présidente de la commission
École et équipements collectifs dans Griffintown
Office de consultation publique de Montréal

Objet : Consultation publique de l'OCPM - École et équipements collectifs dans Griffintown

Madame,

Nous sommes ravis que l'arrondissement Le Sud-Ouest ait conçu l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois en considérant la saison hivernale. C'est avec un grand intérêt que nous participons à la présente consultation publique qui considère l'usage du nouveau parc sous des conditions hivernales.

Selon nous, la proposition de mettre une patinoire réfrigérée extérieure est une bonne décision.



Pavillon du parc du Bassin-à-Bois

Le bâtiment du pavillon du parc du Bassin à Bois est très petit et doit partager sa superficie avec le garage pour l'entretien de la patinoire. Son sous-sol servira sans doute essentiellement aux équipements de réfrigération de la patinoire.

Il est indiqué sur les esquisses architecturales la présence d'un comptoir de prêt d'équipement. Lorsque nous comparons la superficie du futur pavillon à d'autres parcs, nous constatons que l'espace disponible pour le public et un comptoir de location comme très restreint ($\pm 48 \text{ m}^2$). Voir figure 4.

Nous considérons comme important de prévoir un véritable comptoir de location de patins et d'équipement de ski de fond. Ceci permettra la mise en place d'une école de ski de fond au pavillon du parc du Bassin-à-Bois.

Pour avoir un comptoir de location d'équipement hivernale, il est proposé de prévoir l'espace requis pour un comptoir de location en agrandissant légèrement le rez-de-chaussée. Cet espace supplémentaire pourra aussi servir pour la location d'équipement estivaux.



Centre de location

Crédit photo: Pente à Neige

Location hivernale



Location estivale



Aire d'entreposage au sous-sol

Afin d'accommoder les besoins d'entreposage d'un centre de location, des clubs sportifs et des groupes communautaires, nous proposons d'agrandir sensiblement le sous-sol du pavillon du parc. Vous noterez que les agrandissements proposés ne sont pas en conflit avec les conduites d'aqueduc existantes. Voir figure no 3.

Figure 1 – Localisation générale du secteur de la consultation publique

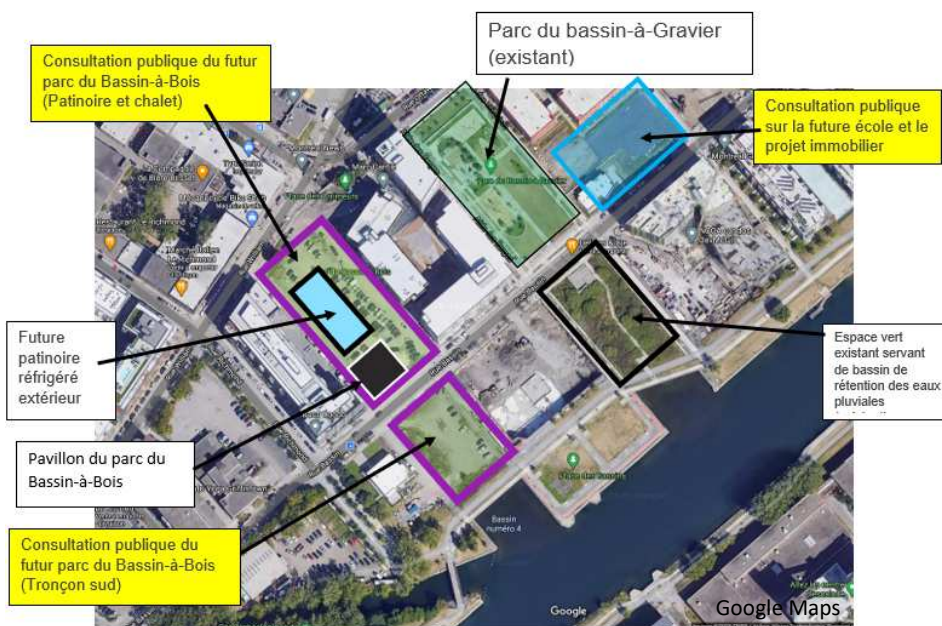


Figure 2 – Aménagement du futur parc du Bassin-à-Bois

PARC DU BASSIN-À-BOIS ET PLACE DES ARRIMEURS

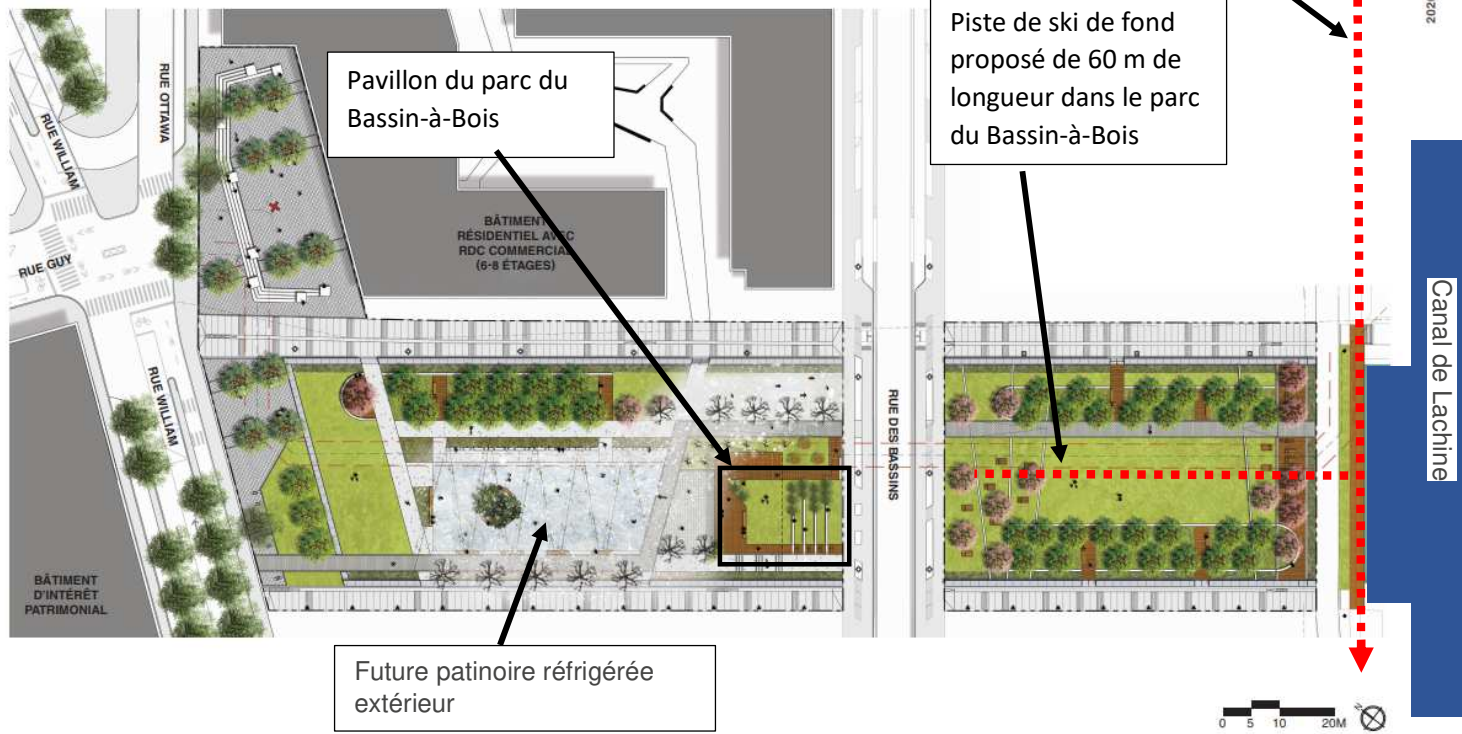
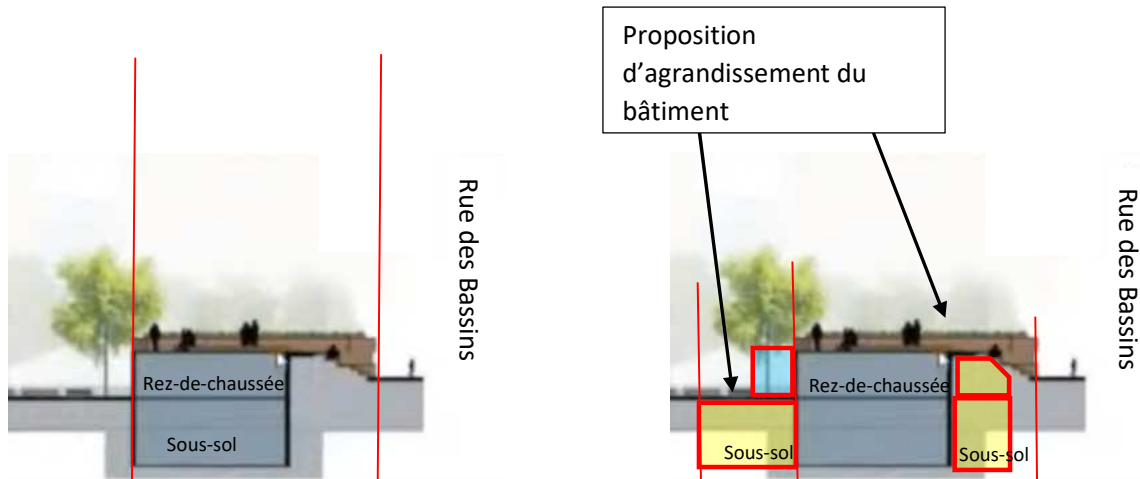
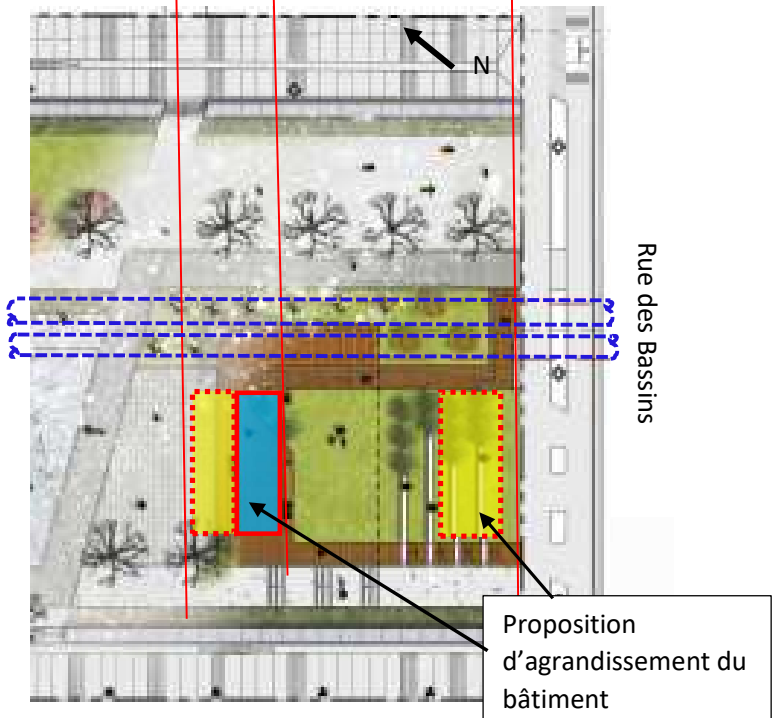
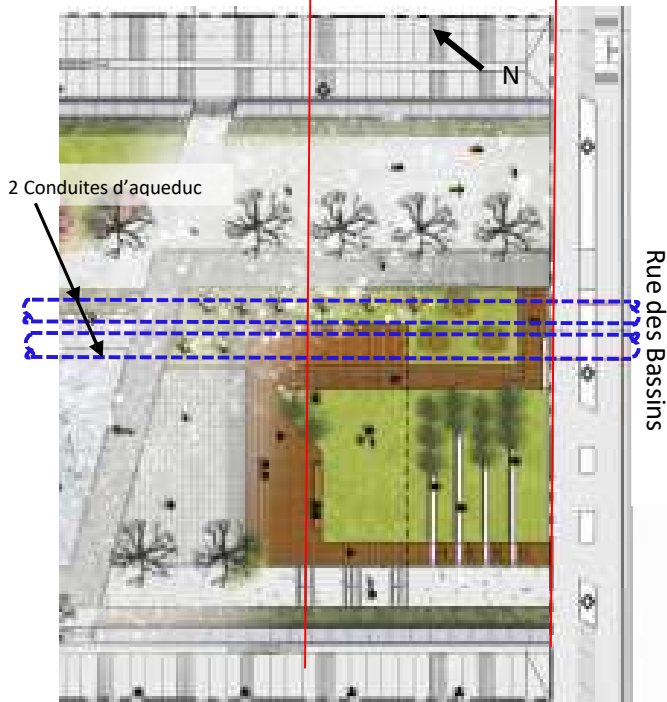


Figure 3 – Agrandissement du pavillon du parc du Bassin-à-Bois



Coupe actuelle du bâtiment

Coupe proposée du bâtiment

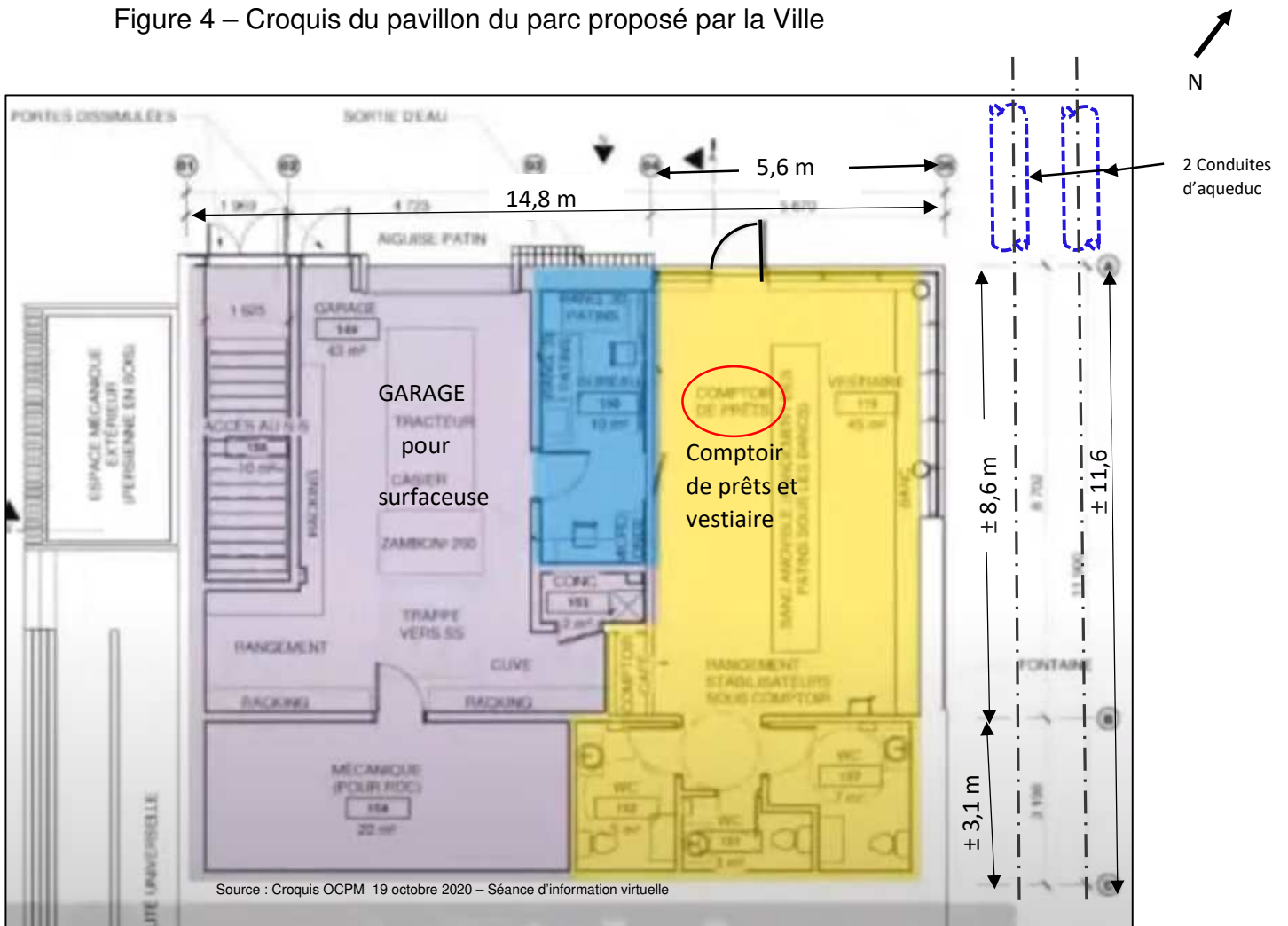


Bâtiment actuel - Vue en plan

Proposition d'agrandissement du bâtiment - Vue en plan

Réf Croquis OCPM

Figure 4 – Croquis du pavillon du parc proposé par la Ville



Comparaisons des superficies de pavillons de parcs :

Vestiaire du parc du Bassin-à-Bois (excluant les toilettes) _____ ± 5,6 m x ± 8,6 m = ± 48 m²

Vestiaire du parc Ignace Bourget (excluant les toilettes) _____ 6,3 m x 14,1 m = 90 m²

Parc du carrée Hibernia : _____ 10 m x 15 m = 150 m²

Parc du Bassin-à-Bois -Rez-de-chaussée (vestiaire et garage) _ 11,6 m x 14,8 m = ± 170 m²

Ville nordique

Montréal est une ville nordique; l'aménagement des rues et des espaces verts doit donc prévoir son utilisation durant l'hiver. Comme indiqué dans le guide de l'organisme Vivre en Ville, *Ville d'hiver – Principes et stratégies d'aménagement hivernal du réseau actif d'espaces publics montréalais*, le choix des infrastructures doit être conçu en considérant les usages hivernaux.

La planification du parc du Bassin-à-Bois, du secteur des Bassins du Nouveau-Havre et du secteur plus élargi situé entre la rue Atwater et la rue Peel est une opportunité de penser les aménagements pour faire la promotion du ski de fond.

Ces mesures en place permettront au nouveau quartier en cours de requalification urbaine d'être relié à un futur réseau de ski de fond situé du long du canal Lachine et dans le Vieux-Port. Nous considérons que la promotion du ski de fond, comme mode de transport actif et récréatif, doit être faite par la Ville de Montréal.



Ski de fond près du silo no 5 – Vieux-Port
Crédit photo Le skieur urbain

Une piste de ski de fond longuement attendue

Nous proposons que le nouvel aménagement du parc du Bassin-à-Bois soit un point de départ pour les citoyens du quartier pour accéder à une future piste de ski de fond sur les propriétés de Parcs Canada. Cette piste de ski de fond situé dans le parc linéaire s'étendrait entre la rue Atwater et la rue Berri. Voir figures 5 et 6.

Dans le tronçon sud du parc du Bassin-à-Bois un choix adéquat du mobilier urbain doit être fait afin de permettre l'implantation d'une piste de ski de fond de 60 m de longueur pour relier le pavillon du parc à l'aménagement futur de la piste de ski de fond. Voir figure 2.

Notons que la piste de ski de fond au parc du Bassin-à-Bois doit être implantée de façon à minimiser le piétinement et doit être capable de soutenir des véhicules d'entretien.

Figure. 5 Futur réseau de ski de fond entre la rue Atwater et le bassin Peel

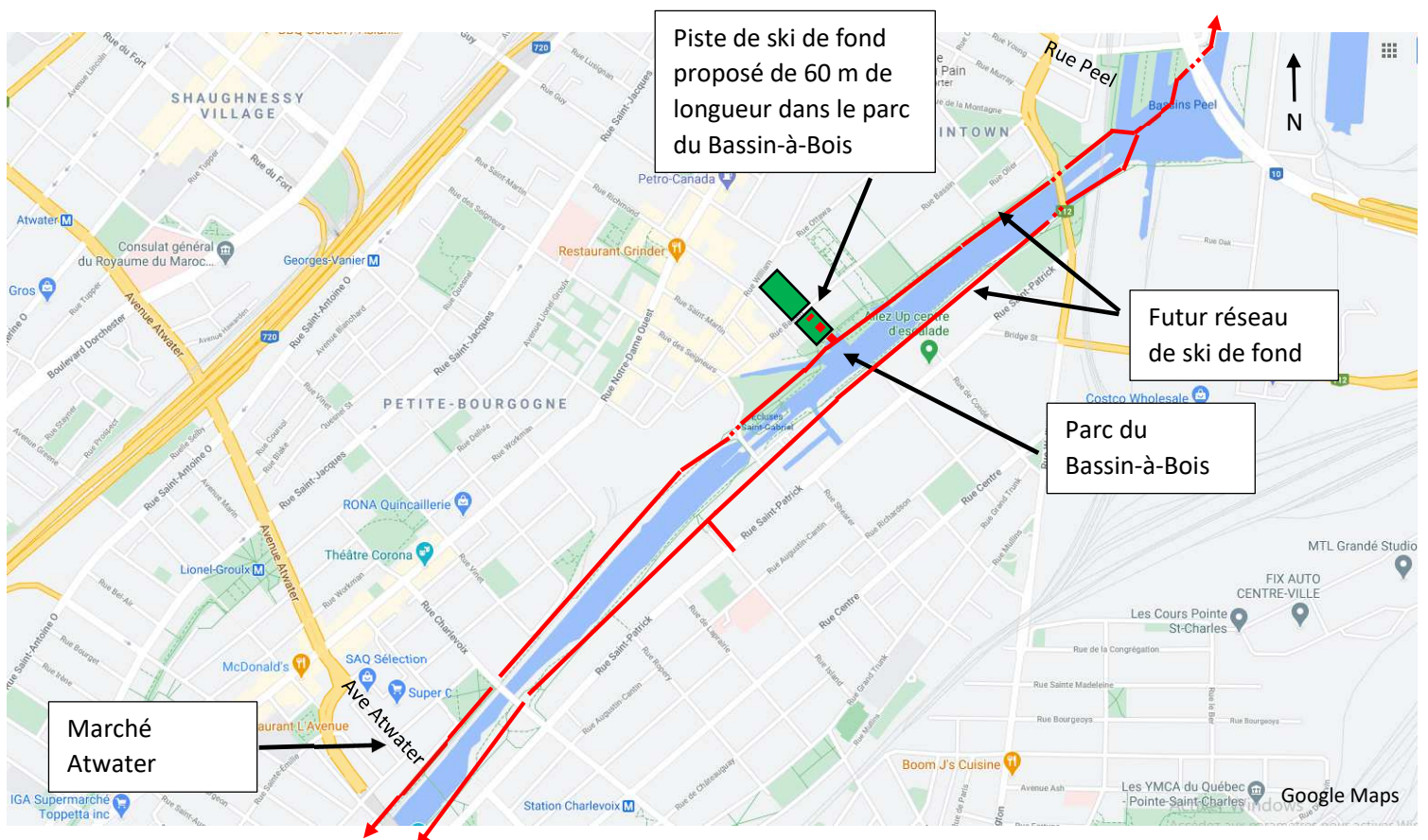
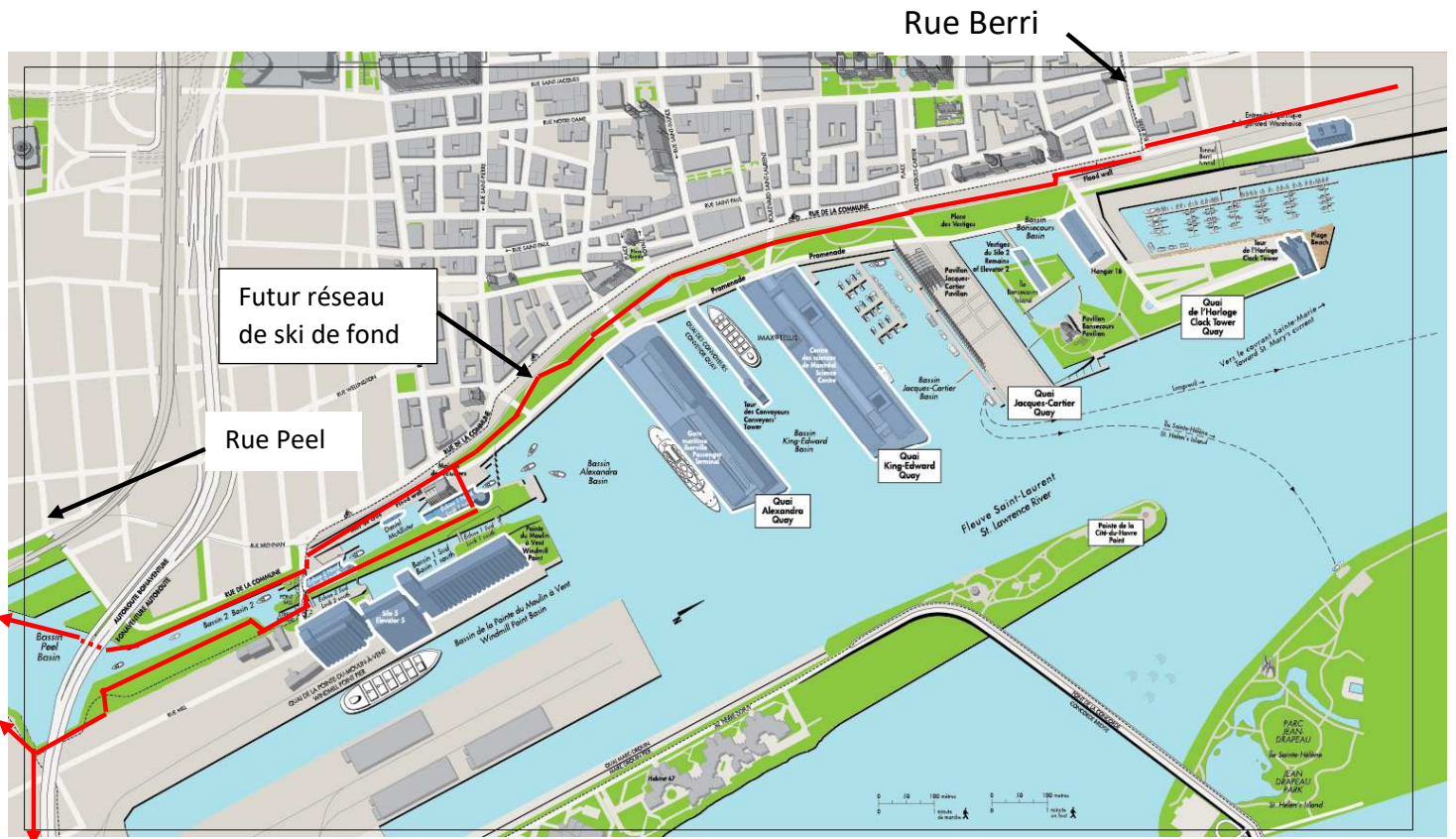
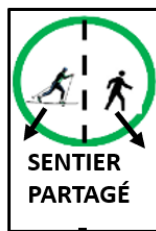
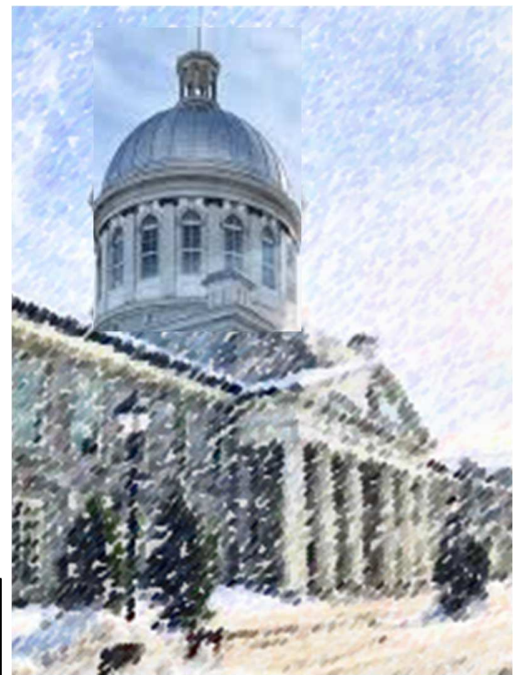
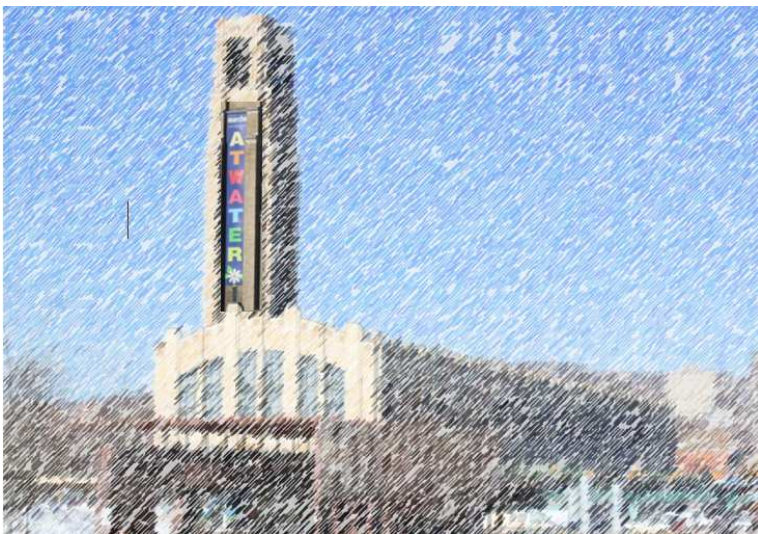


Figure 6 – Futur réseau de ski de fond entre le bassin Peel et la rue Berri



Carte Réf. www.vieuxportdemontreal.com



École de ski de fond au parc du Bassin-à-Bois

Il y a maintenant 6 écoles de ski de fond sur l'île de Montréal qui suivent le programme Jack-Rabbit de la fédération québécoise de ski de fond et 5 autres organismes qui donnent des cours privés individuels, de groupes ou d'initiation au public de tout âge.

Nous proposons que le pavillon du parc du Bassin-à-Bois soit le port d'attache d'une école de ski de fond reconnue. Voir annexe 7 pour la liste d'écoles de ski de fond.



Programme éducatif Jack Rabbit

Crédit photo de GUEPE

Nombre de skieurs montréalais

Le ski a fait ses débuts à Montréal à la fin du XIXe siècle avant de s'étendre partout au Canada et dans le nord des États-Unis.

Le ski de fond est un sport qui s'adresse à tous les âges, est accessible et nécessite peu d'investissements de la part de la municipalité et du skieur.

Selon un document provenant du Conseil canadien du ski, 6,3% des citoyens sont des skieurs de fond (en 2015). Selon ce ratio, et dépendant des limites du territoire étudié, il y a entre 155 000 et 223 000 skieurs de fond montréalais. Voir annexe 1.

Infrastructures de ski de fond actuelles et futures

Le potentiel du ski de fond, comme moyen de transport actif en hiver, est grand. Le potentiel d'un réseau de ski de fond touristique sur la rue de la Commune, le Vieux-Port et le canal de Lachine est même très bon. Ci-dessous, vous trouverez une carte montrant le réseau actuel du réseau de ski de fond du Grand Sud-Ouest et à l'annexe 5 son agrandissement proposé.

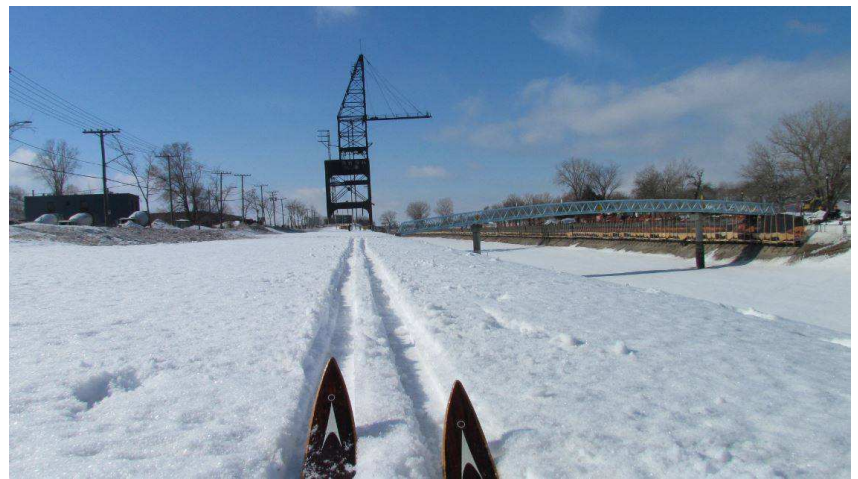
Figure 7 - Réseau de ski de fond du Grand Sud-Ouest



Réf. www.skigrandsudouest.com



Photos: Piste de skieur près du pont Monk



Piste de skieur près de la rue Irwin

Une meilleure cohabitation des différents usagers hivernaux

La planification et l'entretien des aménagements des rues et des parcs doivent répondre aux besoins des différents usagers, dont ceux des skieurs de fond.



« La rareté des espaces linéaires et enneigés en continu rend d'autant plus précieuses les occasions de pratiquer le ski de fond en ville. Le réseau de vélo d'hiver doit donc être complémentaire et parallèle au réseau de ski de fond afin de proposer une variété d'activités pour faire bouger dehors et rejoindre une plus grande variété de publics cibles. » Vivre en ville, Ville d'hiver, p.27

Lors de la planification des aménagements de transport actif, la cohabitation en hiver entre les skieurs de fond, les cyclistes d'hiver et les piétons doivent être prise en compte. Le déneigement d'une piste cyclable, par l'épandage de sel et le drainage de l'eau, impacte directement la viabilité du maintien de l'enneigement d'une piste de ski de fond à proximité.

Sur les propriétés de Parcs Canada, nous considérons que pour l'entretien des sentiers on doit prioriser, en hiver, les piétons et les skieurs et non les cyclistes. Selon nous, l'hiver, les cyclistes doivent circuler sur les rues aménagées pour eux qui sont bien mieux adaptés pour ce type de transport (drainage adéquat et équipement de déneigement performant).

À l'annexe 6, nous proposons un réseau cyclable hivernale sur la rue des Bassins et la rue Centre.

Mise en service d'une piste de ski de fond

Dans l'optique que la Ville veut favoriser la marche et le ski de fond pour favoriser le transport actif et les activités physiques en plein air de ses citoyens, nous considérons que la mise en place d'une piste de ski de fond du long du canal Lachine entre la rue Atwater et Berri comme requise. Bien entendu, un entretien adéquat avec une dameuse et non une traceuse est nécessaire.

Le nombre d'adeptes du ski urbain augmente chaque année depuis plusieurs années. Avec la présente pandémie, l'engouement des parcs et des activités de plein air urbain est observé dans tout le Canada. <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-10-06/zones-rouges/l-achalandage-des-parcs-urbains-explose.php>

Nous proposons que la piste de ski de fond proposée, entre les rues Atwater et Berri, soit implantée dès l'hiver prochain (2021) sous la forme d'un projet pilote.



Recommandations

Nos recommandations sont les suivantes pour permettre que le parc du Bassin-à-Bois soit aménagé pour permettre l'essor du ski de fond du long du canal Lachine et le Vieux-Port.

R1 – Prévoir l'espace requis dans le pavillon du parc du Bassin-à-Bois pour aménager un comptoir de location d'équipement de ski de fond et prévoir la mise en place, par un organisme reconnu, d'une école de ski de fond au pavillon du parc du parc Bassin-à-Bois.

R2 – Agrandir le sous-sol et le rez-de-chaussée du futur pavillon du parc afin d'accommoder les besoins d'entreposage d'un centre de location, des clubs sportifs et des groupes communautaires. (Voir figure 3).

R3 - Dans le tronçon sud du parc du Bassin-à-Bois, prévoir un mobilier urbain compatible avec la mise en place d'une piste de ski de fond de 60 m de longueur (voir figure 2).

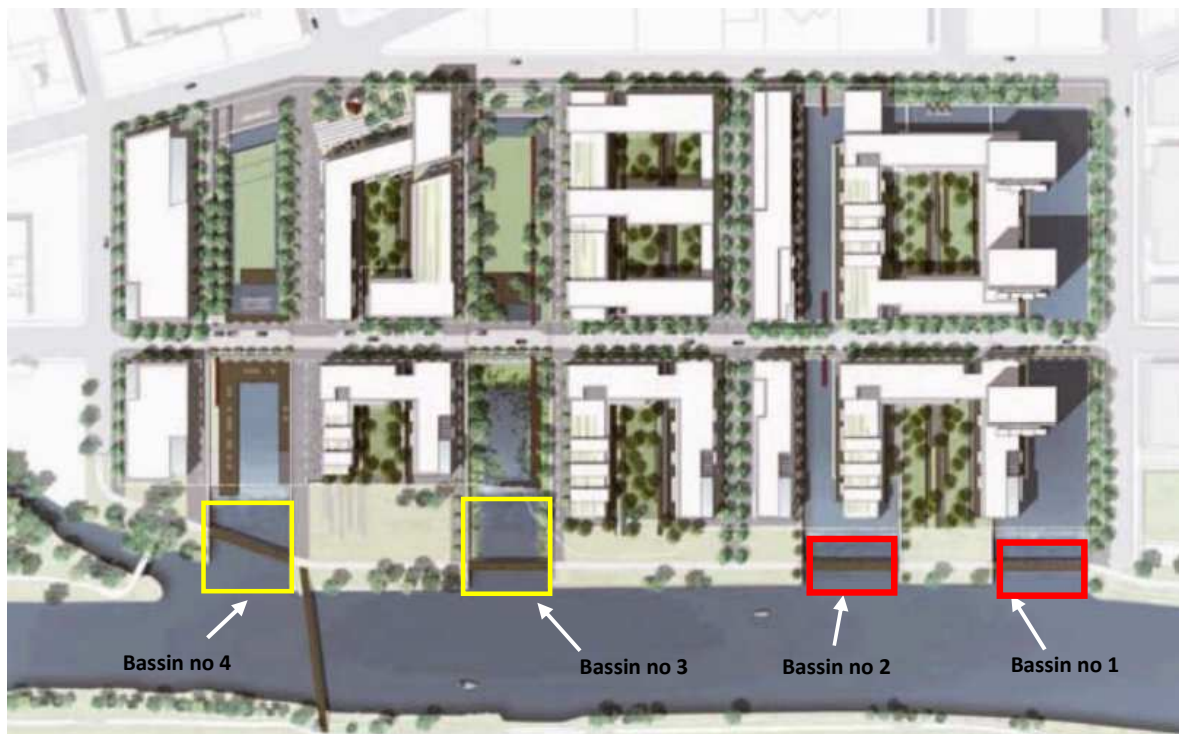
R4 – S'assurer qu'au parc du Bassin-à-Bois que le matériel utilisé pour les trottoirs et plateformes ait une capacité structurale suffisante pour recevoir un véhicule d'entretien selon la norme CAN/CSA-S6 des ponts. Ceci permettra un déneigement mécanisé. Voir annexe 4.

R5 – Rectifier l'aménagement aux bassins nos 3 et 4 en modifiant les infrastructures en place de Parcs Canada afin que la promenade actuelle en platelage de bois ait la

capacité voulue pour permettre le passage de véhicules d'entretien hivernaux. Voir annexes 2, 3 et 4.

R6 – Ne pas excaver les bassins nos 1 et 2 situés entre la piste multifonctionnelle et le canal Lachine. Ces excavations réduisent l'espace vert accessible aux citoyens en été et impactent la viabilité des pistes de ski de fond en hiver. Voir figure ci-dessous.

Figure 8 – Excavation des propriétés de Parcs Canada - Plan directeur de la Société immobilière du Canada (mai 2009).



Plan directeur de la SIC- Excavations des berges du canal proposées (en 2009)

Réf. https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P34/Rapport_bassins_nouveau_havre.pdf



Vue aérienne du secteur Bassins du Nouveau Havre
Localisation des bassins nos 1 et 2 non excavés en 2020

R7- Mettre en place un comité composé de skieurs provenant du milieu du ski de fond afin de commenter les infrastructures proposées pour commenter tout nouvel aménagement de parcs de la Ville de Montréal dans le secteur du canal Lachine et du parc linéaire de Parcs Canada. Une liste de ces associations et fédérations y est indiquée à l'annexe 7.

R8 - Faire une étude des vents en soufflerie des futurs édifices prévus du long du canal Lachine afin de s'assurer d'une couverture de neige sur les propriétés de Parcs Canada et autres espaces publics.

R9- Mettre en place, par la Ville de Montréal et les autres parties prenantes (Société du Vieux-Port, le Port de Montréal et les arrondissements), un projet pilote de piste de ski de fond entre la rue Berri et la rue Atwater dès l'hiver prochain (2021). Voir figures 5 et 6.

R10- Créer un événement de participation populaire annuel sur les rives du canal Lachine pour promouvoir le ski de fond urbain. Voir annexe 10.

Conclusions

Nous considérons que la pratique du ski de fond à Montréal fait partie du patrimoine de la Ville de Montréal.

L'aménagement du secteur des Bassins du Nouveau Havre est l'occasion de mettre en place un quartier qui valorise le ski de fond.

Selon nous, des aménagements d'infrastructures sportives hivernales, dont l'offre du ski de fond, par la Ville de Montréal permettront de renforcer le caractère accessible et inclusif des espaces verts du secteur durant la période hivernale.

Ceci permettra aussi d'augmenter sensiblement l'utilisation des parcs en hiver par davantage de familles. Le ski de fond urbain est un sport peu dispendieux et lorsque pratiqué dans un milieu urbain, ne nécessite peu de déplacements et par conséquent accessible pour les familles et les gens à faibles revenus.

L'importance de concevoir le secteur en prévoyant une infrastructure compatible avec le ski de fond est, selon nous, primordiale pour affirmer que Montréal est une ville nordique.

Les propriétaires des espaces publics qu'ils soient municipaux ou fédéraux doivent être informés par l'Office de consultation publique qu'il est impératif de considérer le ski de fond dans leurs aménagements.

Dans le nouveau pavillon du parc, nous considérons comme essentielle la prévision d'espaces nécessaires pour un centre de location de ski de fond et des espaces

d'entreposage pour les groupes communautaires et sportifs qui vont animer le nouveau parc du Bassin-à-Bois indépendamment des saisons.

Nous croyons que pour définir des espaces publics inclusifs et accessibles à tous, l'apport des groupes communautaires et des résidents est important.

Nous croyons également important que la démarche de planification des espaces publics et autre infrastructures, situés de part et d'autre des rives du canal Lachine, doive être faite en consultant et recueillant les commentaires des associations sportives et des fédérations œuvrant dans le plein air.

Cordialement,

Pierre Marcoux

Citoyen

p.j. Annexes

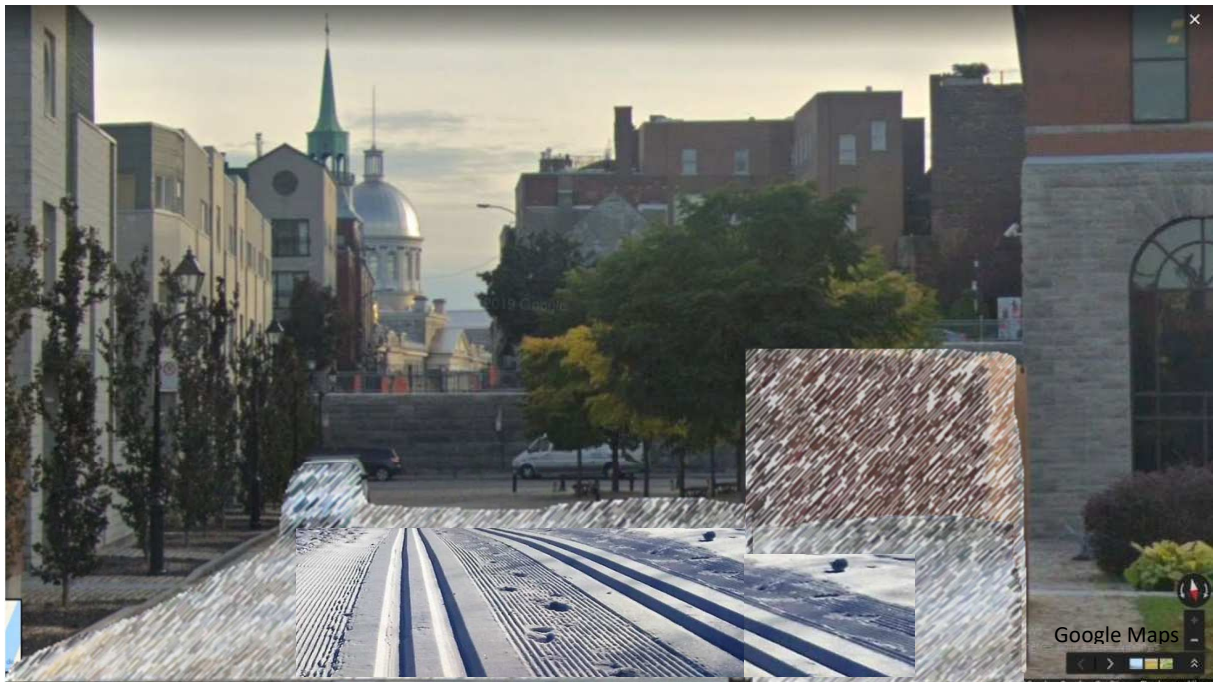


Photo : Piste de ski de fond au parc Dalhousie (entre Saint-Hubert et Berri)

Indexe des annexes

Annexe 1 - Statistiques

Annexe 2 – Problématique au projet des Bassins du Nouveau Havre

Annexe 3 – Solution pour réintroduire le ski de fond dans le secteur des Bassins du Nouveau Havre

Annexe 4 – Fiche technique - Charges appliquées par des véhicules d'entretien

Annexe 5 – Proposition d'un parcours touristique de ski de fond

Annexe 6 – Proposition d'infrastructure de vélo pour l'hiver

Annexe 7 - Références sur le ski de fond et le plein air

Annexe 8 – Mémoires fait par des organismes reliés au ski de fond

Annexe 9 – Signalisation moderne et mobile

Annexe 10 – Événements participatif de ski de fond

Annexe 11 – Article de la Voix Pop Sud-Ouest – 19 février 2020

Annexe 1 - Statistiques

Nombre de skieurs de fond sur l'île de Montréal et l'agglomération de Longueuil :

Évaluation sommaire par Pierre Marcoux basé sur une évaluations provenant des documents de Conseil canadien du ski (en 2015).

Estimation du nombre de skieurs de fond

Selon le document provenant du Conseil canadien du ski indiqué en référence 6,3% des citoyens sont des skieur de fond (en 2015) *

* Réf. (page 3) <https://www.skicanada.org/wp-content/uploads/2016/01/2014-15-Faits-et-statistiques.pdf>

Nombre de citoyens :

- Habitants sur l'île de Montréal : 2 millions www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_06/region_06_00.htm

- Habitant dans l'agglomération de Longueuil : 430 724 <https://www.longueuil.quebec/fr/statistiques>

Nombre de citoyens : 2,430 millions,

avec un ratio de 6,3%, on a environ **155 000 skieurs de fond**


Nombre de skieurs de fond Montréal métropolitain

A la page 12 du document du Conseil canadien du ski, un tableau indique

qu'il y a 223 000 skieurs de fond. Ce chiffre est basé possiblement sur un territoire plus grand.

| TAUX DE PARTICIPATION MÉTROPOLITAINS | | | | | | | | | |
|--------------------------------------|----------------|---------|---------|----------|---------|---------|-----------------|---------|---------|
| Ville | Skieurs alpins | | | Surfeurs | | | Skieurs de fond | | |
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Montréal | 395 000 | 409 000 | 393 000 | 162 000 | 161 000 | 150 000 | 230 000 | 208 000 | 223 000 |
| Toronto | 368 000 | 359 000 | 425 000 | 199 000 | 165 000 | 183 000 | 168 000 | 137 000 | 134 000 |
| Vancouver | 195 000 | 126 000 | 104 000 | 164 000 | 114 000 | 120 000 | 61 000 | 68 000 | 47 000 |

Source : Données sur 2 ans du Print Measurement Bureau de 2014-2015.



Faits et statistiques 2014-2015

12

Référence : <https://www.skicanada.org/wp-content/uploads/2016/01/2014-15-Faits-et-statistiques.pdf>



Annexe 2 – Problématique au projet des Bassins du Nouveau Havre

Projet Bassins du Nouveau Havre

En 2009, dans son aménagement préliminaire, la Société immobilière du Canada (SIC) avait proposé d'excaver partiellement des superficies vertes appartenant à Parcs Canada et de remplacer la piste cyclable et le sentier piétonnier par une série de passerelles numérotée de 1 à 5. L'excavation des bassins en 2011 (±) a réduit sensiblement la largeur du parc linéaire en deux endroits (bassins nos 3 et 4). Ceci rend difficile le maintien d'une piste de ski de fond à cause de l'effet d'entonnoir qui concentre tous les usages (vélos d'hiver, piétons et skieurs) dans un espace très restreint.

La SIC a aménagé une promenade fait avec un platelage en bois en remplacement des passerelles initialement prévues. Ces structures en bois **n'ont pas** la capacité structurale requise pour recevoir un véhicule d'entretien (chenillette SW-50), une camionnette de type Dodge Ram ou une dameuse pour tracer des pistes de ski de fond. Le partage de l'espace public résiduel pour l'implantation d'une piste de ski de fond est rendu difficile par l'aménagement fait par la Société immobilière du Canada.

<https://ocpm.qc.ca/fr/consultation-publique/bassins-nouveau-havre>



Figure - Réduction de la largeur du parc linéaire aux Bassins du Nouveau Havre

Annexe 3 – Solution pour réintroduire le ski de fond dans le secteur Bassins du Nouveau Havre

Solutions proposées

Dans cette annexe, nous proposons des solutions pour résoudre la problématique de l'implantation d'une piste de ski de fond dans le secteur du projet Bassins du Nouveau Havre

Solution no 1 – Un nouveau partage de l'espace en hiver



Remplacement du pontage en bois de faible capacité structurale par des pavés en béton ou un pontage en bois ayant une bonne capacité structurale

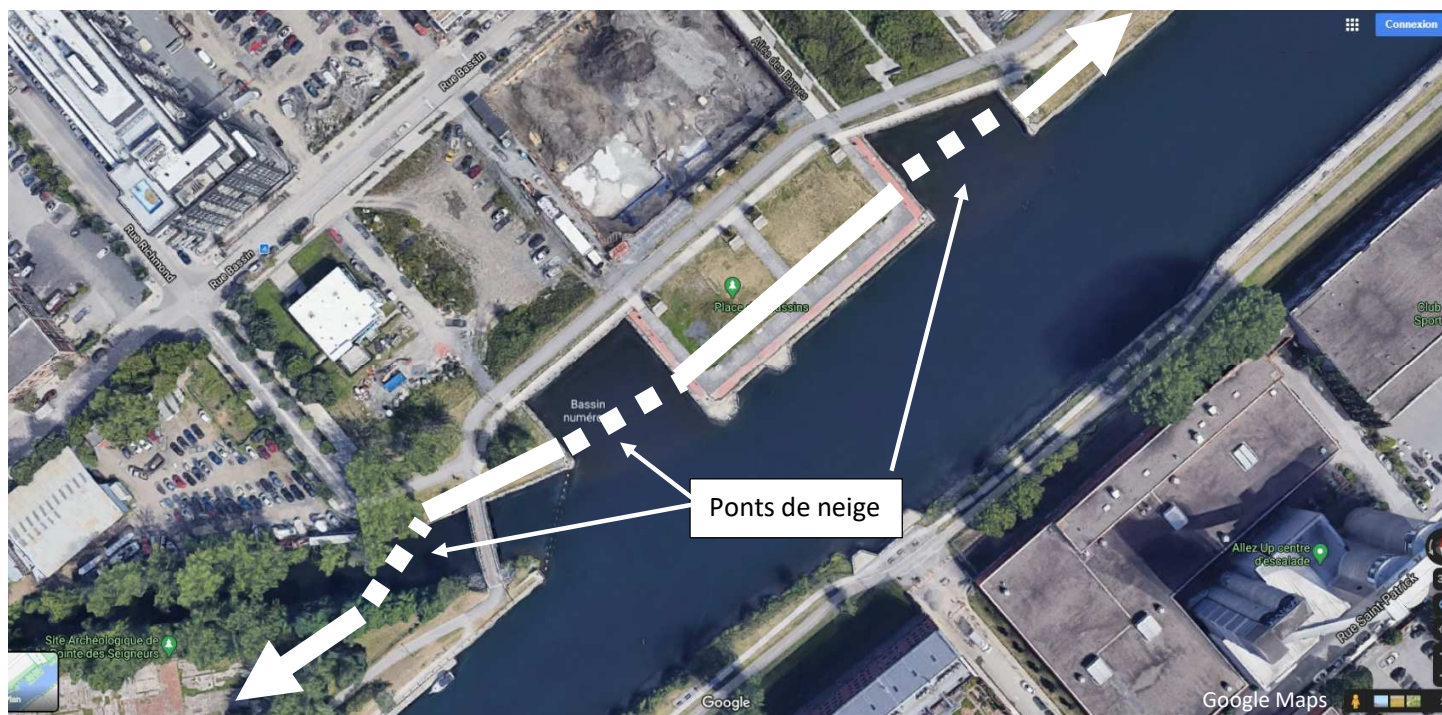


Réservé aux piétons en hiver

Promenade réservée aux skieurs en hiver

Annexe 3 – Solution pour réintroduire le ski de fond dans le secteur Bassins du Nouveau Havre

Solution no 2 – Des tronçons faits avec des ponts de neige



Pont de neige – Démolition de l'échangeur par Construction Kiewit Cie et Parsons du Canada Ltée (Consortium KPH Turcot)

<https://www.turcot.transports.gouv.qc.ca/fr/nouvelles-multimedia/bulletin-articles/Pages/mars-2019.aspx>

Annexe 4 – Fiche technique - Charges appliqués par des véhicules d'entretien

Véhicules d'entretien hivernal – Pression de contact au sol



Dameuse Snow Rabbit 3X, masse 3 350 kg
Crédit photo FAVERO LORENZO



Chenillette SW50 – masse 3 300 kg
Crédit photo : Prinoth



Dodge Ram- 3 300 kg
Crédit photo : kellylondres0 Pixabay

Pression de contact au sol :

8 kPa

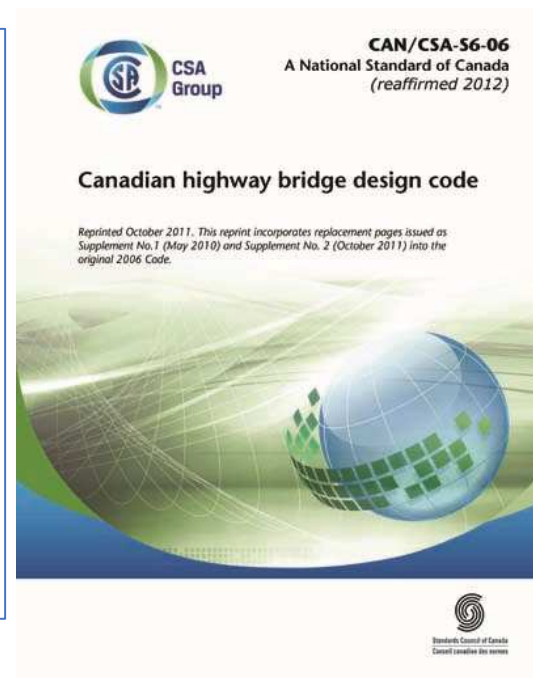
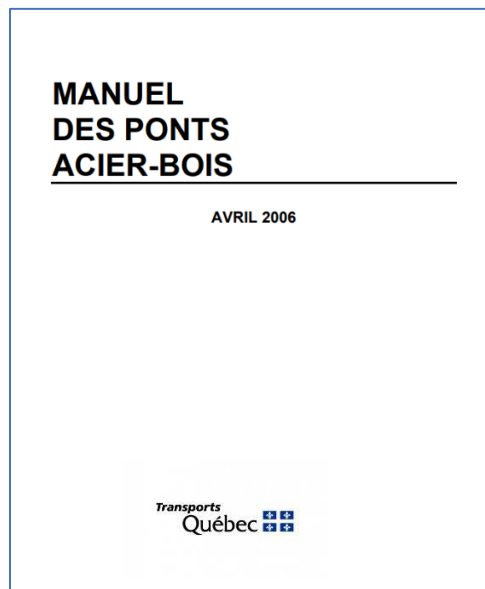
Pression de contact au sol :

20 kPa

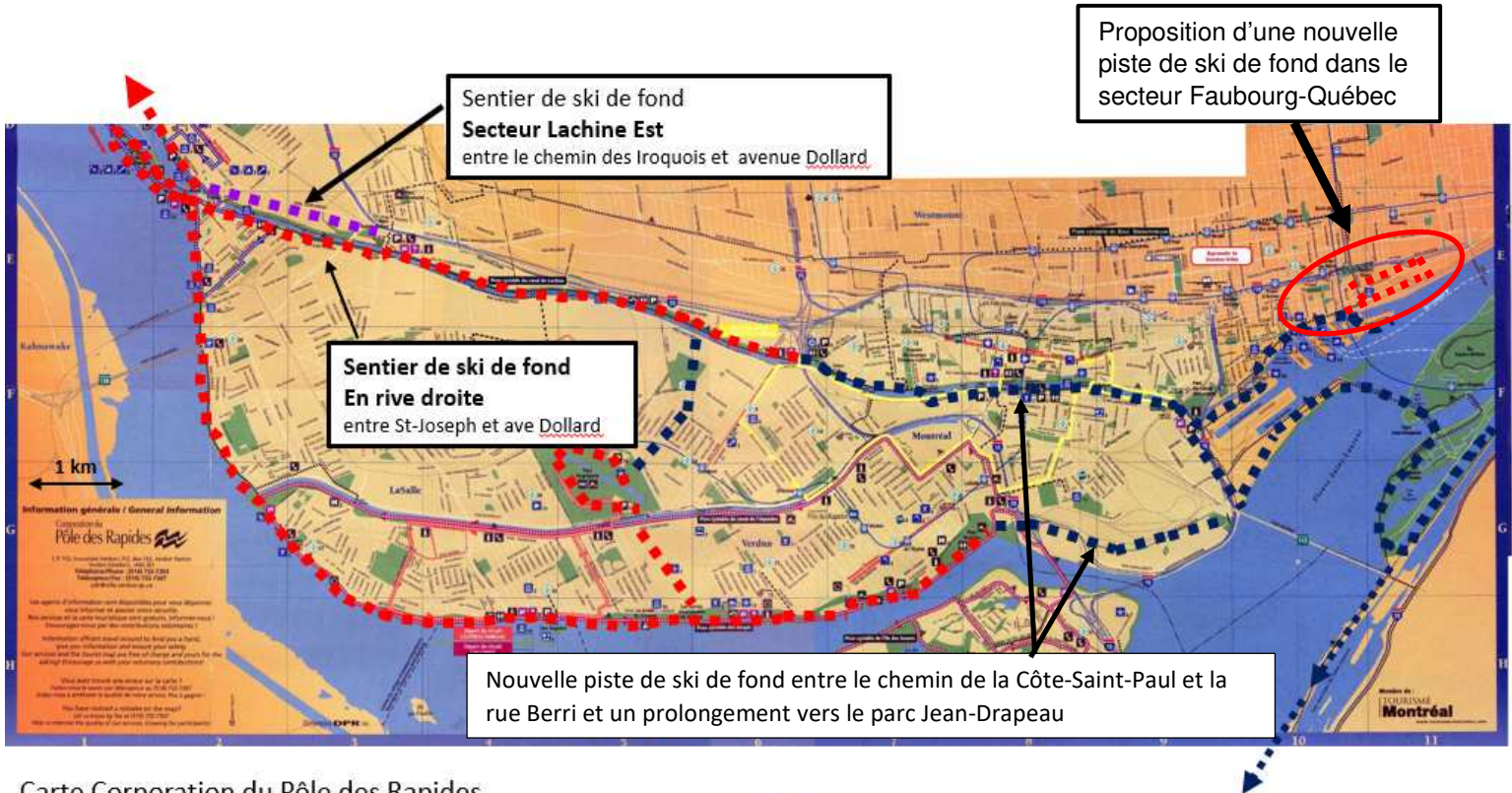
Pression de contact au sol
(sous le pneu 35 lbs/po²)

240 kPa

Guides de référence et codes pour la conception



Annexe 5 - Proposition d'un parcours touristique de ski de fond



Carte Corporation du Pôle des Rapides

Note. Le réseau montré est annoté sur la carte de la Corporation du Pôle des Rapides.

Réf. www.skigrandsudouest.com

<https://journalmetro.com/local/lasalle/906923/un-sentier-de-ski-de-fond-au-bord-du-fleuve/>



Promenade Père-Marquette, Lachine
<https://artpublic.ville.montreal.qc.ca/oeuvre/monica/>



Bassin Peel

Annexe 6 – Proposition d'infrastructure de vélo pour l'hiver

Nous considérons que sur les propriétés de Parcs Canada que l'on doit prioriser en hiver les piétons et les skieurs et non les cyclistes.

Selon nous, l'hiver, les cyclistes doivent circuler sur les rues. Les chaussées, par leur système de drainage, par l'usage de sels de déglacage et les équipements de déneigement de la Ville, sont performants et bien mieux adaptés pour le vélo d'hiver que les infrastructures de Parcs Canada.

Le choix des rues pour le vélo hivernal va demander, de la part de la Ville, des mesures d'atténuation de la circulation et une signalisation adéquate pour permettre une circulation sécuritaire des cyclistes en période hivernale.

Nous sommes d'accord avec la présente position de Parcs Canada de ne pas déneiger la piste multifonctionnelle du canal de Lachine.

Réf. Position de Parcs Canada, voir article de Mme Annie Bourque, daté du 25 septembre 2019, du journal Métro qui résume la problématique du déneigement de la piste multifonctionnel de Parcs Canada.

<https://journalmetro.com/uncategorized/2381504/deneigement-impossible-pour-la-piste-cyclable-du-canal-de-lachine/>

Article de Yves Boisvert, La Presse, 24 novembre 2020

<https://www.lapresse.ca/actualites/2020-11-24/ou-est-ce-qu-on-s-en-va-avec-nos-skis.php>

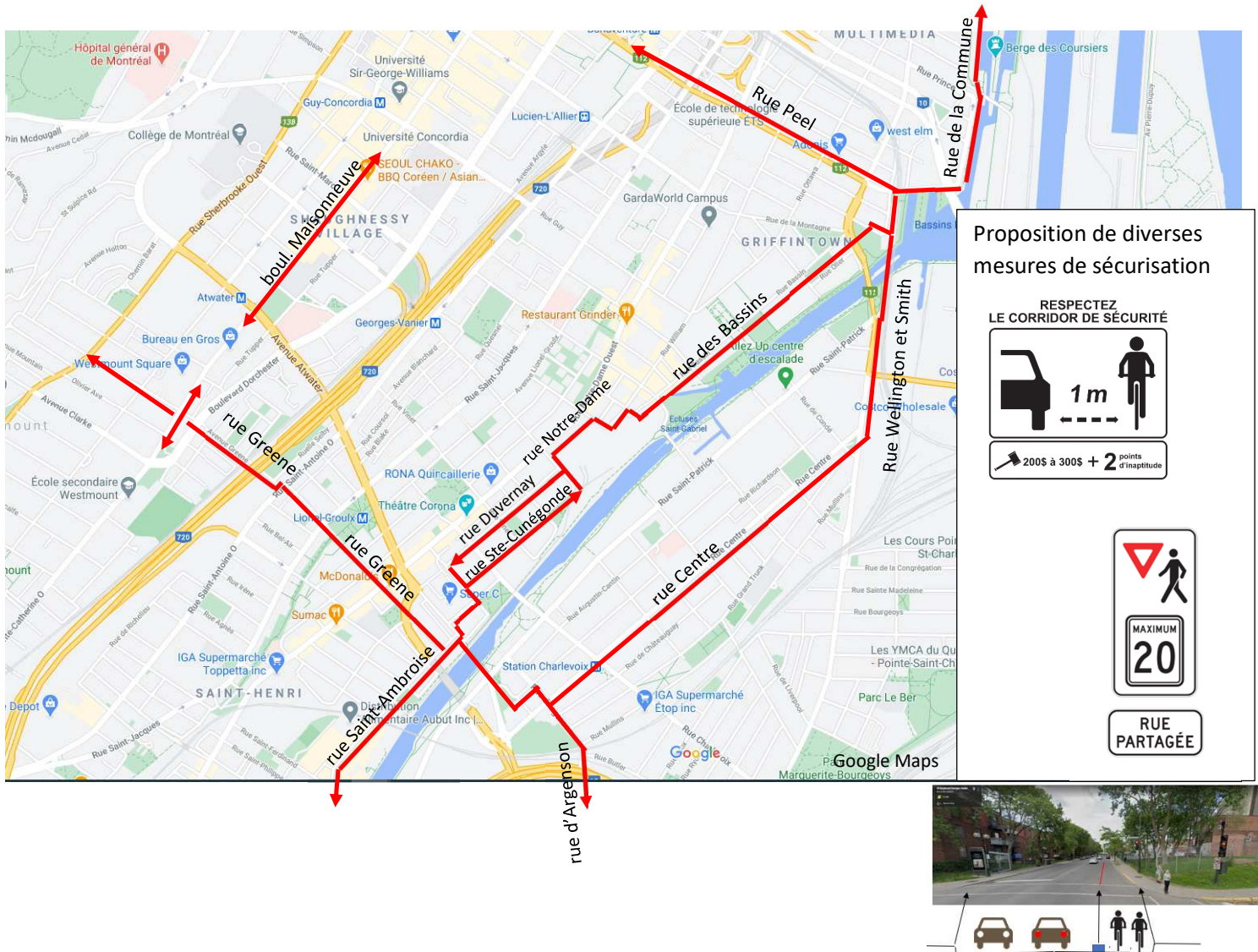


Photo extrait du journal Métro du 25 septembre 2019

Annexe 6 – Proposition d’infrastructure de vélo pour l’hiver

Sur la figure suivante, nous proposons un réseau cyclable hivernale sur la rue des Bassins et la rue Centre. Ces infrastructures proposées sont des rues appartenant à la Ville. Ils nécessiteront des mesures d’apaisement et un nouveau partage sécuritaire des infrastructures de la chaussée. Différentes mesures et configurations de rues sont possibles : rues partagées, changements de sens de la circulation et construction de mails (au besoin) pour séparer la circulation ainsi que des signalisations spécifiques.

Figure 6.1 – Proposition d’infrastructures cyclables hivernales

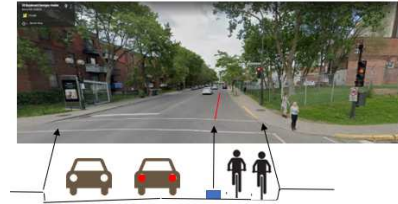


Proposition de diverses mesures de sécurisation

RESPECTEZ LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ

1 m

200\$ à 300\$ + 2 points d'inaptitude



Coupe transversale rue Notre-Dame entre Georges-Vanier et Canning

Annexe 7 - Références sur le ski de fond et le plein air

Organisme-conseil en plein air

Sport et Loisir de l'île de Montréal,

Myriam d'Auteuil, Conseillère en développement régional

<https://www.sportloisirmontreal.ca/expertises/plein-air/>



Association de ski de fond à Montréal

Ski de fond Montréal, Indra Gupta présidente

<https://www.skidefondmontreal.ca/>



Fédérations sportives reliées au ski de fond

Ski de fond Québec <http://www.skidefondquebec.ca/>

Triathlon Québec <http://www.triathlonquebec.org/>

Orientation Québec <https://courseorientationquebec.ca>



Annexe 7 - Références sur le ski de fond et le plein air

Écoles de ski montréalais

Les amis de la montagne The logo for 'Les amis de la montagne' features a stylized mountain peak with a small cross on top, and the text 'les amis de la montagne' below it.

GUEPE
Plusieurs parcs



Plein air interculturel
Association récréative Milton Parc
Plusieurs parcs et parc du Mont-Royal



ÉCORÉCRÉO
Parc Jean-Drapeau



GO Plein air
Bois de Liesse



Pente à Neige
École de ski de fond et de ski Alpin
Parc Ignace Bourget



RESQ

Parc Maisonneuve

Note : Service d'initiation de ski de fond fourni aux Commissions scolaires membres de la RSEQ.

Clubs de ski de fond montréalais

Skimco Junior

Clubs de l'université McGill
McGill Nordic ski club
McGill Outdoor club

Club de ski de fond de l'Université de Montréal

Club de ski de fond de la FADOC – parc Maisonneuve

Naturafond

Club d'orientation Ramblers Orienteering (club multisport d'orientation)

Annexe 8 – Mémoires fait par des organismes reliés au ski de fond

Lors de la Consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains, plusieurs organismes rattachés au ski de fond ont présenté des mémoires au mois de mai 2018.

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,143024408&_dad=portal&_schema=PORTAL



Photo Ginette Gagné

Annexe 9 – Signalisation moderne et mobile



Crédit photos: Le skieur urbain

Annexe 10 – Événements participatif de ski de fond



<https://www.worldloppet.com/skiing-action-at-the-american-birkebeiner-weekend/>



<https://www.worldloppet.com/skiing-action-at-the-american-birkebeiner-weekend/>

Annexe 11 – Article de la Voix Pop Sud-Ouest – 19 février 2020

<https://www.flipsnack.com/metromedia/voix-pop-19-fe-vrier-2020/print-pdf.html>



“Les élus du Sud-Ouest sont favorables au projet. Ils avaient déjà prévu 11,5 M\$ pour ce genre d'aménagements dans le cadre du programme particulier d'urbanisme (PPU) de Griffintown.”

Extrait de : Voix Pop Sud-Ouest – 19 février 2020



Pierre Marcoux rêve d'une patinoire réfrigérée et de sentiers pour le ski de fond au bassin Peel pour les résidents de Griffintown et des environs. (Photo: Voix Pop – Annie Bourque)



ANNIE BOURQUE
abouturque@metromedia.ca

LOISIRS. Un passionné de plein air de Ville-Émard, Pierre Marcoux, rêve que Montréal assume sa vocation de ville nordique en aménageant une patinoire réfrigérée et des sentiers de ski de fond reliant le Vieux-Montréal au bassin Peel. Les réactions sur ces projets sont mitigées.

Près du célèbre édifice de la minoterie Five Roses, de vastes espaces s'étendent au bout de la rue de la Commune, près d'immeubles à condos et d'autres en construction. « Les nouveaux résidents de Griffintown et des quartiers avoisinants ont besoin d'un endroit pour jouer dehors et profiter de l'hiver », explique-t-il.

Occasionnellement le matin, cet ingénieur se rend au métro Charlevoix pour ensuite traverser en ski de fond vers son bureau près du quai Alexandra, traçant lui-même sa piste. Souvent le midi, il longe le

Canal-de-Lachine pour se rendre à la Pointe du Moulin à vent, en face des emblématiques silos du Vieux-Montréal.

M. Marcoux rêve de voir d'ici les prochaines années ces trajets officiellement balisés et reliés au réseau actuel de ski de fond du Grand Sud-Ouest des arrondissements LaSalle, Lachine et Verdun.

Le quinquagénaire a présenté son projet l'automne dernier lors des consultations publiques portant sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure. Au plan technique, il croit que le bassin pourrait être complètement asséché. L'endroit pourrait ainsi devenir un grand parc hivernal où seraient aménagés une patinoire réfrigérée, une butte pour glisser et un chalet, en plus d'être un centre d'entraînement pour les amateurs de ski de fond.

INTÉRÊT

Les élus du Sud-Ouest sont favorables au projet. Ils avaient déjà prévu 11,5 M\$ pour ce genre d'aménagements dans le cadre du programme particulier d'urbanisme (PPU) de Griffintown.

Parcs Canada n'a pas fait d'analyse, mais est prêt à considérer le projet de M. Marcoux. L'agence gouvernementale « reconnaît l'intérêt que suscite le Canal-de-Lachine durant la saison hivernale », précise la porte-parole, Audrey Godin-Champagne.

Quant à la Société immobilière du Canada, responsable de la gestion du Vieux-Port, elle n'envisage pas de mettre en place un programme de ski de fond, « bien que nous soyons toujours ouverts à l'idée d'augmenter notre offre d'activités hivernales ». Si

une entreprise souhaite un projet commercial en ce sens, l'organisme entend l'étudier.

Ski de fond Montréal estime que de nouvelles pistes attireraient des touristes intéressés à pratiquer ce loisir dans le quartier historique de la métropole. « Il n'y a aucune autre ville en Amérique du Nord qui a un réseau de cette ampleur-là », estime le président, Stéphane Barrette.

Montréal compte 200 km de sentiers de ski de fond sur son territoire répartis en 25 lieux, dont des parcs-nature.